



ROULLET - ST-ESTEPHE

Numéro 133 - Mars 2026

FLASH INFOS MUNICIPALES



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Dimanche 15 et 22 MARS

LES HEURES D'OUVERTURE des bureaux :
de 8h00 à 18h00 sans interruption

LES DOCUMENTS nécessaires pour voter :

- Pièce d'identité valide (avec photo) **OBLIGATOIRE**
- Carte d'électeur **FACULTATIVE** mais **RECOMMANDÉE**

LES DATES :
Dimanches 15 et 22 Mars 2026

LES BUREAUX DE VOTE :

Bureaux 1, 2 et 3 :
Salle des fêtes de ROULLET
Bureau 4 :
Salle de restauration scolaire
de SAINT-ESTÈPHE

*Le bureau de vote dont vous
dépendez est inscrit
sur votre carte d'électeur.*



INVITATION

2026 FOFE

Salon des Métiers
de la Formation
et de l'Orientation

*"Avoir le choix,
pour faire son choix."*
Orientation
Formations
Alternance
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Métiers, Emploi

Vendredi 6 & Samedi 7 MARS 9 h > 18 h
Parc des Expositions
de GrandAngoulême
ENTRÉE GRATUITE

www.fofe.fr
[f fofe.charente](https://www.facebook.com/fofe.charente)

Un événement organisé par la Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques

PRIX UNICEF LITTÉRATURE JEUNESSE 2026

Organisation :

par la **Bibliothèque de Roulet** pour les **enfants de 3 à 15 ans**,
avec **4 livres à lire** par catégorie d'âge :

> 3 - 5 ans > 6 - 8 ans, 9 - 12 ans et 13 - 15 ans.

Les livres sont disponibles dans votre bibliothèque.

Ouverte à tous – Inscription GRATUITE.

Votes jusqu'au 30/04/2026.

Entièrement gratuit, pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous attendons aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- **Mercredi** : 15h30 à 17h30 • **Vendredi** : 17h à 18h30
- **Samedi** : 10h à 12h.



LES DROITS
DE L'ENFANT,
QUELLE HISTOIRE !

unicef pour chaque enfant



REFONTE CADASTRALE : INFORMATION IMPORTANTE AU VERSO --->

► PERMANENCES des élus :

À Saint-Estèphe : Permanence de M^{me} Marielle VICARD : vendredi 6 mars de 18h à 19h.

À Roullet : le samedi matin de 10h à 12h à la Mairie :

• Samedi 14 mars 2026 : Emmanuel PICHON (Economie - Commerce - Artisanat)



► CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 10 mars 2026, Salle du Conseil, à 18h30 (ouvert au public).

Les procès verbaux et délibérations des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la mairie, mairie@roulletstephe.fr, rubrique «découvrir Roullet-Saint-Estèphe, conseil municipal».

► PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE :

M. Philippe PECHON REÇOIT les administrés TOUS LES JEUDIS MATIN de 9h à 12h, uniquement sur RDV par mail, à l'adresse suivante : philippe.pechon@conciliateurdejustice.fr

► RAPPEL INSCRIPTIONS SCOLAIRES > Petite Section (PS) et Cours Préparatoire (CP) :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2026-2027 débuteront le 16 mars 2026 uniquement sur rendez-vous auprès de M^{me} Nathalie Pommier au 05 45 66 67 63. Les pièces à fournir pour l'inscription sont : • le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance • un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois) • un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique.

► MICRO-CRÊCHE « La Maison de Gaé » :

Il reste encore quelques places pour la rentrée de septembre 2026. S'adresser à Mathilde COURAUD, La Maison de Gaé, au N° 1 Hameau de la Grange 16440 Roullet-Saint-Estèphe. Tél. : 07 68 93 90 79 / mc.lamaisondegae@gmail.com

► REFONTE CADASTRALE DE LA COMMUNE : INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

La commune de Roullet-Saint-Estèphe signale qu'un remaniement cadastral, piloté et financé par la DGFIP, est en cours depuis octobre 2023 afin d'actualiser des plans devenus trop anciens. Les plans cadastraux actuellement en vigueur dans la commune datent des années 1960-1970 et comportent de nombreuses erreurs.

Cette opération consiste à créer de nouvelles feuilles cadastrales, plus précises, grâce à des relevés de terrain. Elle permet une meilleure lecture du parcellaire, une mise à jour fiable de la documentation et un support solide pour les démarches futures. Les éventuelles modifications visibles sur les plans n'entraînent **aucun changement de propriété ni d'impact sur les impôts fonciers**.

Une **distinction importante** est rappelée entre **CADASTRE** et **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET MOBILITÉ : PLUi-M** :

- Le cadastre représente les propriétés et sert principalement de base à la fiscalité et à la matérialisation des limites.
- Le **PLUi-M**, document d'urbanisme, fixe les règles d'utilisation du sol (constructions, aménagements, protections environnementales, densité...), exprime le projet d'aménagement du territoire et encadre les autorisations d'urbanisme.

Ainsi, une modification cadastrale n'entraîne **AUCUN CHANGEMENT DE ZONAGE**, et inversement : les deux documents sont indépendants et ne produisent pas les mêmes effets.

Pour toute question, les géomètres de la DGFIP restent disponibles :

- Par courriel : sdnc-bnic.limoges@dgfi.finances.gouv.fr • Par téléphone : 06 17 48 16 99.



► DATES À RETENIR :

- Week-end des 28 février et 1^{er} mars 2026 : CONCOURS OBÉISSANCE par le Club Canin de Roullet, Plaine des Glamots (*INFOS sur bulletin municipal de Janvier, page 28*).
- Samedi 28 février 2026 : LOTO DES ÉCOLES, organisé par l'APE de Roullet, à la salle des fêtes, à 20h30 (ouverture des portes à 19h30). PAS DE RÉSERVATION.
- Week-end des 7 et 8 mars 2026 : CONCOURS D'ATTELAGE, organisé par Rouler à cheval, sur la Plaine des Glamots.
- Dimanche 8 mars 2026 : THÉ DANSANT avec l'ORCHESTRE SÉBASTIEN CHAZELLE, organisé par le Comité des fêtes, à 14h00 à la salle des fêtes (ouverture des portes à 13h30).
- Week-end des 28 et 29 mars 2026 : FOIRE AUX CHOCOLATS ET SAVEURS RÉGIONALES, organisée par le Tennis Club de Roullet, à la salle des sports des Glamots. ENTRÉE GRATUITE.



FACEBOOK Ville de Roullet

La seule page Facebook officielle de la commune de Roullet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !

